

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 13 juin 2006 à 19 h à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, toutes commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis-Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Yvon Truchon, dir. gén. adj., François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum, Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Marie-Paule Delvaux, coord. serv. form. gén. jeunes, Mona Bellefleur, cons. en gestion, serv. aff. corp. et comm., Isabelle Bouchard, dir. adj. ESO et Sylvie Martin, psychologue, ainsi que M. Alain St-Jean, commissaire.

Mme Johanne Beaulieu a prévenu de son absence.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-060613-1386

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*D'ADOPTER* tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 mai et de la séance ajournée du 30 mai 2006.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-060613-1387

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Expulsion d'un élève; (huis clos)
5. Non-rengagement – personnel professionnel; (huis clos)
6. Probation de gestionnaires;
7. Addenda au protocole d'entente avec la ville de Blainville;

## **Adopté**

### **EXPULSION D'UN ÉLÈVE**

Résolution n° CE-060613-1388

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut, à la demande d'une direction d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles;

*ATTENDU* que le conseil des commissaires a délégué par règlement au comité exécutif le pouvoir d'expulser un élève des écoles (rés. n° CC-010926-1095);

*ATTENDU* le cadre de gestion sur l'accessibilité aux services éducatifs adopté par le conseil des commissaires, lequel traite de l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire (rés. n° CC-031014-1680);

*ATTENDU* les dispositions prévues au paragraphe 7 de ce cadre de gestion;

*ATTENDU* que l'élève, après avoir eu la possibilité de bénéficier des services transitoires visant la réintégration, n'a pas respecté les engagements de l'entente sur la révocation de l'inscription;

*ATTENDU* la demande des parents, de la direction du service des mesures transitoires et de la direction générale, à l'effet d'expulser l'élève des écoles de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que l'élève et ses parents ont eu l'opportunité d'être entendus par le comité exécutif;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*D'EXPULSER* l'élève (nom) de toutes les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles pour l'année scolaire 2005-2006, ainsi que l'année scolaire 2006-2007, étant entendu que toute réadmission éventuelle de l'élève dans une école de la Commission scolaire devra être approuvée par le comité exécutif;

*DE SIGNALER* la présente décision au directeur de la protection de la jeunesse, conformément à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique.

## **Adopté**

### **NON-RENGAGEMENT – PERSONNEL PROFESSIONNEL**

Résolution n° CE-060613-1389

*ATTENDU* la préparation du plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2006-2007;

*ATTENDU* les discussions lors des comités de relations de travail du 26 avril et du 31 mai 2006;

*ATTENDU* la modification substantielle dans les services à rendre, exprimée à la Direction du service de la formation générale des jeunes;

*ATTENDU* la lettre acheminée par courrier recommandé à Mme Annie Grand-Mourcel-Bosseau, le 6 juin 2006;

*ATTENDU* les dispositions prévues à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels Laval- Rive-Nord (P-5);

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE PROCÉDER* au non-regagement de Mme Annie Grand-Mourcel-Bosseau, à titre d'agente d'information à 40 % d'une tâche régulière à la Direction du service de la formation générale des jeunes, pour l'année scolaire 2006-2007.

**Adopté**

## **PROBATION DE GESTIONNAIRES**

La direction générale dépose son rapport sur la probation de trois gestionnaires. Elle indique que Mmes Patricia St-Jacques, directrice adjointe, école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, Dominique Sévigny, directrice adjointe, école Horizon-Soleil et M. Joël Gilbert, directeur adjoint, Polyvalente Deux-Montagnes, ont accompli cette étape avec succès.

Les commissaires félicitent les personnes concernées.

## **ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE – VILLE DE BLAINVILLE**

Résolution n° CE-060613-1390

*ATTENDU* le protocole d'entente avec la Ville de Blainville signé en mars 1994, relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la ville de Blainville;

*ATTENDU* les dispositions dudit protocole relatives à l'aménagement des parcs-écoles;

*ATTENDU* que les parties ont convenu de dispositions spécifiques pour l'utilisation des terrains des écoles des Ramilles et de l'Aquarelle;

*ATTENDU* que la Ville de Blainville consent l'investissement d'environ 250 000 \$, pour des équipements de jeux sur les terrains des écoles des Ramilles et de l'Aquarelle, conformément aux plans à cet effet, lesquels sont annexés à ladite entente;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction du service des ressources matérielles;

*ATTENDU* l'accord des conseils d'établissement des écoles des Ramilles et de l'Aquarelle;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*D'APPROUVER* l'addenda numéro 5 au protocole d'entente avec la Ville de Blainville;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit addenda, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 145.

**Adopté**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no CE-060613-1391

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 19 h 15.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général